

---

**Rapport du Président  
à la commission permanente  
N° CP/151214/G/2**

---

Commission permanente n° 10  
Réunion du 15 décembre 2014

**Objet :** Protection et mise en valeur du littoral - Projet européen CoastGap : adhésion à un Réseau d'observatoires côtiers, Plan d'actions partagé

Vu la délégation n° 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil général de l'Hérault.

Par délibération en date du 18 février 2013, le Département adhère à la Charte de Bologne, cadre d'une vision politique partagée par 26 collectivités côtières de Méditerranée pour la plupart de niveau régional. Face au défi que génère le changement climatique sur notre littoral dans les décennies à venir, il a paru utile et nécessaire de s'associer à d'autres partenaires méditerranéens confrontés aux mêmes problèmes. Dans le cadre du projet CoastGap, il nous est proposé en application de cette Charte, de participer à un réseau d'observatoires de suivi littoral et d'échange de données côtières porté par nos administrations littorales. Le protocole qui figure en annexe 1 détaille les dispositions de cet engagement.

Compte tenu d'une part de nos investissements déjà réalisés à travers notre observatoire de l'eau, de l'environnement et du littoral, d'autre part des résultats de nos participations à de précédents projets européens comme Beachmed et Coastance, enfin compte tenu de l'importance de notre base actuelle de données littorales et de leur bonne gestion, cet engagement ne demande aucune contribution financière autre que ce qui est déjà prévu et réalisé dans les actions déjà engagées. Il s'agira d'accepter de participer à la promotion locale de ce réseau pour agglomérer plus de données et plus de partenaires méditerranéens, sous l'impulsion des deux Régions italienne et grecque plus impliquées sur cette action à l'échelle internationale.

Le projet CoastGap se termine fin 2014. Nous venons de participer début novembre aux journées de clôture de ce projet avec une intervention à la Conférence organisée pour l'occasion. Un bilan détaillé des résultats et bénéfices locaux sera présenté début 2015. Subventionnées à hauteur de 75 % par l'Union européenne, nos actions permettent d'échanger avec d'autres partenaires méditerranéens, de développer nos techniques de surveillance et d'améliorer les programmes de travaux de protection littorale.

Comme souligné dans les articles 2 à 5 du protocole joint, les engagements des signataires consistent à participer à certaines initiatives portées par le réseau, communiquer sur nos méthodologies actuelles de suivi du littoral, mettre à disposition un dictionnaire de nos métadonnées et faire la promotion de ce réseau d'observatoires à l'échelle de la Méditerranée.

Par ailleurs, un plan d'actions commun a été élaboré afin de pérenniser nos actions de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Méditerranée et de pouvoir anticiper la mise en place de projets européens futurs en donnant de la visibilité et de l'importance à nos politiques de gestion littorale. Ce plan d'actions commun figure en annexe 2 ; il traduit une vision commune pour la mise en place d'un macro-projet annoncé dans la Charte de Bologne. Cette initiative politique encourage la définition de stratégies et d'actions visant à protéger et à assurer le développement durable des espaces maritimes et côtiers en Méditerranée. Il intègre les préconisations correspondantes de la directive cadre européenne stratégie pour le milieu marin.

Dans l'attente des futures stratégies macro-régionales de l'Union européenne, l'initiative répond au besoin de favoriser et de mettre en place des outils de coopération avancée (tels que des macro-projets) afin que les administrations côtières puissent intervenir plus efficacement.

En conclusion, je vous propose de signer, au nom et pour le compte du Département, le protocole d'entente pour un réseau d'observatoires méditerranéens (annexe 1) et de déclarer notre intérêt pour le Plan d'actions commun et les bonnes pratiques capitalisées dans le projet COASTGAP (annexe 2). Ces documents sont joints, en fond de dossier, au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé :

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente déléguée à l'Environnement,  
au Développement Durable et à l'Agenda 21

**Monique Pétard**



---

## Délibération n°CP/151214/G/2

---

La commission permanente

réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2014  
sous la présidence de Monsieur André Vezinhet Président du Conseil général

**Objet :**           **Protection et mise en valeur du littoral - Projet européen CoastGap : adhésion à un Réseau d'observatoires côtiers, Plan d'actions partagé**

**Présents :**       Monsieur Jean Arcas, Monsieur Jacques Atlan, Monsieur Claude Barral, Monsieur Yvon Bourrel, Madame Marie-Christine Bousquet, Monsieur Francis Boutes, Monsieur Alain Cazoria, Monsieur Francis Cros, Madame Chrystelle Dalling, Monsieur Manuel Diaz, Mme Michèle Dray Fitoussi, Monsieur Jean Michel Du Plaa, Monsieur Christian Dupraz, Monsieur Norbert Etienne, Monsieur Jean-Luc Falip, Monsieur Michel Gaudy, Monsieur Gérard Gautier, Monsieur Pierre Guiraud, Monsieur Christian Jean, Monsieur François Liberti, Monsieur Gérard Marcouire, Monsieur Pierre Maurel, Monsieur Christophe Morales, Monsieur Jean-Pierre Moure, Monsieur Rémy Paillès, Madame Monique Pétard, Monsieur Jacques Rigaud, Monsieur Frédéric Roig, Mme Pierrette Roucoulet , Mme Claudine Vassas Mejri, Monsieur André Vezinhet

**Excusés avec procuration :**

Monsieur Jean-Noël Badenas à Monsieur Jean Arcas, Monsieur Christian Bénézis à Monsieur Jacques Atlan, Monsieur Pierre Bonnal à Mme Claudine Vassas Mejri, Monsieur Pierre Bouldoire à Monsieur Yvon Bourrel, Mme Sylvie Buffalon à Monsieur Michel Gaudy, Monsieur Sébastien Frey à Mme Pierrette Roucoulet , Monsieur Michel Guibal à Monsieur Christian Jean, Monsieur Jacques Martin à Monsieur Pierre Maurel, Monsieur Kléber Mesquida à Monsieur Pierre Guiraud, Monsieur Cyril Meunier à Monsieur André Vezinhet, Monsieur Christophe Morgo à Monsieur Rémy Paillès, Monsieur José Sorolla à Monsieur Jacques Rigaud, Monsieur Robert Tropéano à Madame Monique Pétard, Monsieur Philippe Vidal à Monsieur Frédéric Roig, Monsieur Louis Villaret à Monsieur Jean Michel Du Plaa

**Excusés :**       Monsieur Roger Fages, Monsieur Georges Fontes, Monsieur Antoine Martinez

Le Président ayant constaté le quorum,

Par délibération en date du 18 février 2013, le Département adhère à la Charte de Bologne, cadre d'une vision politique partagée par 26 collectivités côtières de Méditerranée pour la plupart de niveau régional. Face au défi que génère le changement climatique sur notre littoral dans les décennies à venir, il a paru utile et nécessaire de s'associer à d'autres partenaires méditerranéens confrontés aux mêmes problèmes. Dans le cadre du projet CoastGap, il nous est proposé en application de cette Charte, de participer à un réseau d'observatoires de suivi littoral et d'échange de données côtières porté par nos administrations littorales. Le protocole qui figure en annexe 1 détaille les dispositions de cet engagement.

Compte tenu d'une part de nos investissements déjà réalisés à travers notre observatoire de l'eau, de l'environnement et du littoral, d'autre part des résultats de nos participations à de précédents projets européens comme Beachmed et Coastance, enfin compte tenu de l'importance de notre base actuelle de données littorales et de leur bonne gestion, cet engagement ne demande aucune contribution financière autre que ce qui est déjà prévu et réalisé dans les actions déjà engagées. Il s'agira d'accepter de participer à la promotion locale de ce réseau pour agglomérer plus de données et plus de partenaires méditerranéens, sous l'impulsion des deux Régions italienne et grecque plus impliquées sur cette action à l'échelle internationale.

Le projet CoastGap se termine fin 2014. Nous venons de participer début novembre aux journées de clôture de ce projet avec une intervention à la Conférence organisée pour l'occasion. Un bilan détaillé des résultats et bénéfices locaux sera présenté début 2015. Subventionnées à hauteur de 75 % par l'Union européenne, nos actions permettent d'échanger avec d'autres partenaires méditerranéens, de développer nos techniques de surveillance et d'améliorer les programmes de travaux de protection littorale.

Comme souligné dans les articles 2 à 5 du protocole joint, les engagements des signataires consistent à participer à certaines initiatives portées par le réseau, communiquer sur nos méthodologies actuelles de suivi du littoral, mettre à disposition un dictionnaire de nos métadonnées et faire la promotion de ce réseau d'observatoires à l'échelle de la Méditerranée.

Par ailleurs, un plan d'actions commun a été élaboré afin de pérenniser nos actions de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Méditerranée et de pouvoir anticiper la mise en place de projets européens futurs en donnant de la visibilité et de l'importance à nos politiques de gestion littorale. Ce plan d'actions commun figure en annexe 2 ; il traduit une vision commune pour la mise en place d'un macro-projet annoncé dans la Charte de Bologne. Cette initiative politique encourage la définition de stratégies et d'actions visant à protéger et à assurer le développement durable des espaces maritimes et côtiers en Méditerranée. Il intègre les préconisations correspondantes de la directive cadre européenne stratégie pour le milieu marin.

Dans l'attente des futures stratégies macro-régionales de l'Union européenne, l'initiative répond au besoin de favoriser et de mettre en place des outils de coopération avancée (tels que des macro-projets) afin que les administrations côtières puissent intervenir plus efficacement.

### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Conseil général signer, au nom et pour le compte du Département, le protocole d'entente pour un réseau d'observatoires méditerranéens, dont les termes figurent en annexe de la délibération,
- de déclarer l'intérêt du Département pour le Plan d'actions commun et les bonnes pratiques capitalisées dans le projet COASTGAP, dont les termes figurent en annexe de la délibération .

Signé :

**André Vézinhét**

Président du Conseil Général de l'Hérault

Réceptionné par la préfecture le : 18 décembre 2014

Publié et certifié exécutoire le : 18 décembre 2014

Certificat de télétransmission : 034-223400011-20141215-177960-DE-1-1